

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, INNOVATION ET TRANSFERT VERS L'INDUSTRIE.

---

Michel FONTES, Professeur des Universités, praticien hospitalier, biologiste  
Philippe BERTA, Professeur des Universités, généticien  
François-Xavier DE PERETTI, Professeur de philosophie

Le tissu innovant français souffre de plusieurs maux inhérents dû à diverses causes. Voici un résumé des principales causes et des solutions proposées.

- Un déficit chronique de financement. Comme annoncé maintes fois mais jamais réalisé, l'effort de financement de la recherche doit tendre vers un seuil de 3% du PIB.
- Un empilement d'agences, d'instituts, d'administration intervenant dans tous les domaines rend l'ensemble illisible. Il est difficile de déterminer qui fait quoi et qui décide de quoi en France. Remettre une université rénovée au cœur du système comme véritable colonne vertébrale de l'enseignement et de la recherche pour devenir le maître d'oeuvre, à condition qu'elle se donne les moyens et se professionnalise dans le domaine de la prospective et de la gestion de la recherche.
- Une bureaucratisation qui impose sa loi à la recherche au lieu d'être à son service. En revanche, le contrôle a posteriori de la productivité des structures de recherche et de l'utilisation des fonds devrait être renforcé, pour ne pas dire enfin instauré.
- L'Université doit être restructurée et l'institution d'une sélection juste envisagée. Une orientation efficace doit être instaurée.
- Les processus d'évaluation doivent être plus simples et l'évaluation plus transparente. L'évaluation doit être scientifique avant tout et non pas technocratique.
- Le soutien financier aux étudiants, sous forme de bourses conséquentes, doit être augmenté.
- Les salaires des chercheurs et enseignants/chercheurs, ITA, doivent être significativement augmentés, en échange d'une évaluation multi-critères plus juste.
- Les structures publiques chargées de la valorisation et du transfert doivent aller vers le chercheur et non l'inverse, celui-ci ayant peu de compétences dans le domaine.
- En revanche, le chercheur doit être fortement associé à la valorisation. Il devrait pouvoir figurer parmi les propriétaires d'un brevet et être directeur scientifique non rémunéré d'une jeune pousse issue du transfert public/privé.
- Lorsque l'on voit la puissance potentielle de la recherche et de l'innovation en Europe, il est évident qu'il faut inscrire notre pays dans une dynamique permettant à terme d'avoir de vraies politiques scientifiques communes débouchant sur des stratégies de valorisation communes. Il est de la mission de la France d'être leader dans ce domaine.